

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01757 Numéro SIREN : 393 835 780 Nom ou dénomination : AAAAS E.U.R.L

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2024 sous le numéro de dépôt 73005

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

18 JUIN 2024

Sous le N° :

7305

EURL AAAAS

CAPITAL SOCIAL € 27440,44

Siège social 15 RUE DU CHALET

75010 PARIS

PROCES VERBAL DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

AFFECTATION DE RESULTAT

L'an deux mille vingt et trois et le 01 avril à 18 heures au siège social

Le soussigné Mme Bidivanu Carmen associé unique et gérant établi et arrêter le comptes annuels (Bilan, Comptes des Résultats et annexes) de l'exercice allant du 1-er janvier au 31 décembre 2023. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé .

L'inventaire et tous les comptes de l'exercice clos le 31-12-2023 étaient à la disposition de l'associé unique au siège social depuis le 31-12-2023

On constate une augmentation des chiffres d'affaires qui passent de 22938€ à 25577€ suivie d'un BENEFICE de 3018 € sûr le résultat fiscal suite à une augmentation des marges et en renoncent a des opérations commerciales en perte .

Ordre du jour :

- approbation des comptes de l'exercice clos l'exercice clos le 31/12/2023
- approbation des charges non déductible
- affectation du résultat de l'exercice
- conventions visée à l'article 1.223-19 du code du commerce
- rémunération du gérant
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

L'Associé unique sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le Bilan, le Compte de Résultats et les annexes, arrêtés le 31 Décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans le Rapport de gestion

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

DEUXIEME RESOLUTION .AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2023 font apparaître un bénéfice de 3018 € décide de l'affecter au compte « Report à nouveau » qui passe ainsi de 56049€ à 53031 € solde débiteur

L'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

L'Associé Unique prend acte de l'exercice clos le 31/12/2022 soumis à l'approbation que la Situation Nette (intégration faite du report à nouveau bénéficiaire de 3018 €) s'élève à 53031€ soit plus que le capital social. Malgré la perte du capital social L'Associé Unique décide de continuer l'activité contenue de la lourde dette Compte Exploitant et aussi de payer les charges sociales de l'exploitant, spécialement la cotisation retraite.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique a perçu ZERO € de rémunération au cours de l'exercice écoulé. Il aurait droit, entre autre, au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacements et ceux inhérents L'Associé Unique à l'objet social.

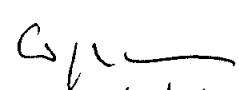
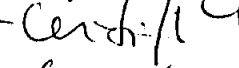
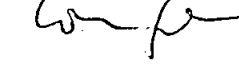
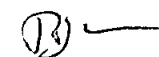
CINQUEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne pouvoirs au porteur des copies ou extraits du procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

De tout ce que dessus, L'Associé Unique a dressé et signé le présent procès verbal

Fait à Paris le 01/04/2024

BIDIVANU CARMEN



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2022



N° 11084*23

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
SIRET 3 9 3 8 3 5 7 8 0 0 0 0 5 6			AAAAS EURL CHEZ MME BIDIVANU	
Adresse du principal établissement:			Mét: 15 RUE DU CHALET 75010 PARIS	
			Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B. ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 0
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %				
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
BIDIVANU CARMEN 15 RUE DU CHALET 75010				
Tél: 0609452492			Tél:	
OGA/OMGA			Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:			Date: 10/03/2023 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire:	
			Signature: BIDIVANU	
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire:	

.GOUV.FR

Vous pouvez télécharger le formulaire

Copie certifiée conforme
BIDIVANU

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ^(a)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ^(b)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ^(c)		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ^(d)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ^(e)	Total (a à h)			

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 8 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BIDIVANU CARMEN							
15 RUE DU CHALET 75010 PARIS	100%	2023		5297			
GERANT							
INDEMNITES KM VOITURE PERSO 7CV							
TRANSPORT MARCHANDISE							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Certifié conforme à l'original

Ba

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		15 RUE DU CHALET 75010				
SIRET		3 9 3 8 3 5 7 8 0 0 0 0 5 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le 31/12/2023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	N	EK	N-1	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	500	BM	500
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	7690	BU	6330
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	0	BW	0
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	0	BY	0
		Autres créances (3)	BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	3306	CG	2000	
					139	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	11496	CK	8330	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	11496	8A	8330	
TOTAL GÉNÉRAL					12132	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété * :		Immobiliations :	Stocks :		Créances :	

Copie conforme
20/12/2022

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☐ *		
15 RUE DU CHALET 75010				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé.....)			DA	27441	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	659	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG
	Report à nouveau			DH	(56031)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3018	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(24913)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs E	)	DV	46434
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	0	
	Dettes fiscales et sociales			DY	0	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régl.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	46434	
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	(21521)		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

*Copie
Certifiée
conforme
R/L*

Désignation de l'entreprise				AA/ AS EURL				Néant ☐ *		
				Exercice N						
				France		Exportations et livraisons EXTRA COMMUNAUTAIRES		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	255	FE	9966	FC	10221	
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF		
			Services *15356	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets * 15356			FJ	255	FK	9966	FL	15356	
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP		
	Autres produits (1) (11)							FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (1)								FR	25577
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	6365	
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	1325	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	12649	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	1055	
	Salaires et traitements *							FY		
	Charges sociales (10)							FZ	1161	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *					GA	
				- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)							GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (1)								GF	22559
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - 1)								GG	3018
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)								GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR		
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)								GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II + III - IV + V - VI)								GW	3018	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copie
certifiée conforme
BOK

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☐ *						
				Exercice N						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB						
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC						
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (8 bis)			HE						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (8 ter)			HG						
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ					
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	25577					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	22559					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	3018					
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO						
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY						
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG						
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP						
		- Crédit-bail immobilier		HQ						
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	642					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ						
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK						
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			IX						
	(8 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC						
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD						
	(9) Dont transfert de charges			A1						
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	1150	)	A2	1150
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3						
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4						
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatives	A6	Obligatoires	A9			
				dont cotisations facultatives Madelin	A7					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N					
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N						
				Charges antérieures	Produits antérieurs					
INTERNET TELEPHONE				642						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Opil certifié
Guerin
B

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☒		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	une au cours de l'exercice		
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	DB	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M2	KS	KT	KU	
		dont composants M3	KV	KW	KX	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY	KZ	LA	
	Autres immo. corporelles		LY	LB	LC	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *		LH	LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM	
	Avances et acomptes		LN	LO	LP	
	TOTAL III		LG	LM	LN	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH	ØJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	ID	LV	LW	1X
	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
		Installations gales, agencements, aménagements divers	IJ	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MY	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copie certifiée
conforme

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☒	
Exercice N clos le							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁴⁾
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽³⁾	
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽²⁾		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE			-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE			=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

*Copie
au fichier
Wm 1976
R7*

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 63 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAAS EURL						Néant ☒	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	FX	RY	RZ	S8	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R8	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	SS	S8	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T8	T7	T8	T9	
Autres Immo. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	VM	V5	V6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copie certifiée
Conforme
R0

Désignation de l'entreprise		AAAAAS EURL				Néant ☐ *				
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U		K		L		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	6J		6K		6L		6M	
		- titres de participations	6N		6P		6Q		6R	
		- autres immobilisations financières (1) *	6O		6P		6Q		6R	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copy
certified
by
[Signature]

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAA EURL				Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
TOTAUX		VT		VU		WV	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
			1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		480			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		320			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		142			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	46434	50409	57409	48084	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	46434	VZ	51209	50706	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	0	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4775				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copy
Car
Wm
Ba

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☒ ET		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 3	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)									
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		VA		3018	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			VI		XW			
	Amendes et pénalités			WU					
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-BIS)			XX					
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			VL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régime particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme					- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - Imposées au taux de 0 %		IB	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		VN	
								WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		EU	Zone d'entreprises* (activité exercée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SW	WQ
								MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y7
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y8
							TOTAL 1		3018
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régime d'imposition particuliers et Impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- Imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imposées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imposées sur les déficits antérieurs		WV	
								WH	
								WP	
								WW	
								XB	
								IB	
Autres plus-values imposables au taux de 19 %									IS
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							VZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts					Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA
Produits de participations éligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*									ZY
Mesures d'incitation	Déduction d'amortissement							XD	
	Régime d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)			K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	XF
	S.I.I.C. (art. 208C)			K3		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC		Zone de restructuration de la défense (art. 44 bisdecies)		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XJ
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			XQ		dont déduction exceptionnelle simulateur de produits (art. 39 decies E)		YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI		Créance dégelée par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YJ					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
TOTAL 2							XN		3018
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			Bénéfice (11 moins 10)		XJ	3018		XI	
			Déficit (11 moins 1)		XI			XJ	
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS)*									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL
									56031
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO		3018

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Come Encher

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AAAAS EUF L		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	56031
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	3018
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	53031
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	53031
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		8A	
		8B		8C	
Provisions pour dépréciation *					
		8D		8E	
		8F		8G	
		8H		8J	
Charges à payer					
		8K		8L	
		8M		8N	
		8P		8R	
		8S		8T	
		YN		YO	
TOTALUX (YN = ZV à 8S) et (YO = ZW à 8T)		↓		↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siret) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Copie
archivée
Compte
B&B

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL										Néant ☐						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(63483)		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7542)			- Autres réserves	ZD											
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE											
						Autres répartitions	ZF											
	TOTAL I	ØF	(56031)			Report à nouveau	ZG	(56031)										
												(N.B. : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZH	(56031)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	1980		)	XQ	3466									
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	178				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage												YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	1150		)	ST	1150									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	12649					
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE												YW	139				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			)	8Z	914									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											YX	12649					
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	3132				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	928				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *												ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK					
	- Numéro de centre agréé *	XP											- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL								
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC								
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO								
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ												

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

copie
certifié
compte
Bd10

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
				10			11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copie
 certifiée
 conforme
 Bp

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copy
Certificate
was kept
Bd

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL		Néant ☒ *		
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou de 12,8 % ☐ ☐ Entreprises soumises à IIS ☐ Entreprises soumises à IIR Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %		
①		②	③	④		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C. H.
 C. H. P.
 C. H. P.
 B.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 83 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		AAAAS EURL				Néant ☒	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Conformément
à l'article 39-1-5^{ème}
du CGI

BS

Désignation de l'entreprise AAAAS EURL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023
		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel ** :		YP	0
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	25577
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	25577
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	1325
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XI	
TOTAL 2		OM	1325
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée **			
Achats		ON	6819
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	4013
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	1980
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	928
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	13740
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	13162
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
		Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

Signature

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de
dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 3		N° SIRET		3 9 3 8 3 5 7 8 0 0 0 0 5 6									
Dénomination de l'entreprise								AAAAS EURL							
Adresse (voie)								15 RUE DU CHALET 75010 PARIS							
Code postal				7 5 0 1 0				Ville							
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE				P1				NOMBRE TOTAL DE CORRESPONDANTES				PARTS OU D' ACTIONS		P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE				P2				NOMBRE TOTAL DE CORRESPONDANTES				PARTS OU D' ACTIONS		P4 100%	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique SOLOMON Prénom(s) CARMEN,CONSTANTA
 Nom marital BIDIVANU % de détention 100% Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 12/10/1964 N° Département Commune CONSTANTA Pays ROUMANIE
 Adresse : N° 15 Voie RUE DU CHALET
 Code postal 75010 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Carmen Constanta

BIDIVANU

12/10/1964

Paris

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant [E]

Exercice clos le											N° SIRET																					
Dénomination de l'entreprise																																
Adresse (voie)																																
Code postal											Ville																					
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :															P5																	
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										
Forme juridique											Dénomination																					
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention																					
Adresse	N°											Voie																				
Code postal											Commune											Pays										

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

*Collection
Cen h fin
Compteur
Ra*

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG9)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le		N° SIRET	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)			
Code postal		Ville	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

*With
Card the
Confusion
Bird*

Monnaie de tenue : EUR

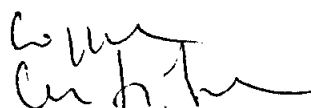
BALANCE DES COMPTES

Monnaie d'édition : EUR

Période d'édition : 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte	A Nouveau		01/01/2023 au 31/12/2023		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1580000 - Provisions pour charges			641,81		641,81	
Total de la classe 1			641,81		641,81	
Solde de la classe 1					641,81	
4110000 - Clients (compte collectif)				1 200,00		1 200,00
4455100 - TVA à décaisser				2 301,35		2 301,35
4456611 - TVA déductible Achats Taux 1/F			16,80	639,40		622,60
4456613 - TVA déductible Achats Taux 3/F				7,48		7,48
4456621 - TVA déductible Achats Taux 1/L				25,61		25,61
4456631 - TVA déductible Achats UE Taux				249,15		249,15
4457111 - TVA collectée Ventes Taux 1/Fa			60,50		60,50	
4457121 - TVA collectée Ventes Taux 1/Er			3 080,80		3 080,80	
4551000 - Associés - Comptes courants : I			2 476,13	6 452,09		3 975,96
Total de la classe 4			5 634,23	10 875,08	3 141,30	8 382,15
Solde de la classe 4						5 240,85
5120000 - Banque			19 506,70	20 454,51		947,81
5170010 - BANQUE NI 1			4 321,40	4 700,89		379,49
5172000 - NICKEL2			3 328,07	3 330,72		2,65
5300000 - Caisse			8 280,14	10 329,00		2 048,86
Total de la classe 5			35 436,31	38 815,12		3 378,81
Solde de la classe 5						3 378,81
6022000 - Achats stockés - Fournitures co				54,91		54,91
6040000 - Achats études et prestations de			178,00	156,18	21,82	
6040100 - Achats études et prestations de				120,00		120,00
6061100 - EDF Consommations				191,23		191,23
6061103 - EDF Abonnement TVA 3				136,00		136,00
6063000 - Petit matériel et outillage				453,53		453,53
6070000 - Achats de marchandises TVA 1				455,14		455,14
6070200 - Achats de marchandises UE TV				2 162,62		2 162,62
6070300 - Achats de marchandises hors L				2 316,00		2 316,00
6132000 - Locations immobilières				1 980,00		1 980,00
6233000 - Foires et expositions				1 965,50		1 965,50
6248000 - Transports de biens et person			84,00	1 061,48		977,48
6251000 - Voyages et déplacements				509,14		509,14
6260000 - Frais postaux et télécommunica				546,82		546,82
6270000 - Services bancaires et assimilés				410,14		410,14
6351200 - Taxes foncières				139,00		139,00
6378000 - Taxes diverses				914,00		914,00
6414000 - Indemnités et avantages divers				5 279,67		5 279,67
6451000 - Cotisations à l'URSSAF			869,72	1 161,00		291,28

Suite page suivante ...





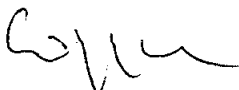
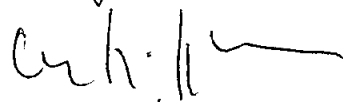
Monnaie de tenue : EUR

BALANCE DES COMPTES

Monnaie d'édition : EUR

Période d'édition : 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte	A Nouveau		01/01/2023 au 31/12/2023		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6712000 - Pénalités, amendes fiscales et				14,00		14,00
Total de la classe 6			1 131,72	20 026,36	21,82	18 916,48
Solde de la classe 6						18 894,64
7060000 - Prestations de services TVA 1			15 403,99		15 403,99	
7070000 - Ventes de marchandises TVA 1			1 502,50		1 502,50	
7070100 - Ventes de marchandises exoné			9 966,00		9 966,00	
Total de la classe 7			26 872,49		26 872,49	
Solde de la classe 7					26 872,49	
Total général			89 716,56	89 716,56	30 677,42	30 677,42
Solde général			69 716,56	69 716,56		



Monnaie de tenue : EUR

BALANCE DES COMPTES

Monnaie d'édition : EUR

Récapitulatif général :

Compte	A Nouveau		01/01/2023 au 31/12/2023		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
BILAN			41 712,35	49 690,20		7 977,85
RESULTAT			28 004,21	20 026,36	7 977,85	
Total général			69 716,56	69 716,56	7 977,85	7 977,85
Solde général			69 716,56	69 716,56		

Copie
 certifiée
 conforme
 Bo